

BARÈME DES AMENDES ET PÉNALITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS ÉQUINS

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

JOURS: Les *jours* désignent le nombre total de jours, sans tenir compte des fins de semaine et des jours fériés.

Amendes et pénalités administratives relatives au contrôle des médicaments équins: Tableau A

Catégorie d'infraction relative aux médicaments	Pénalité administrative (aucune audience; première infraction seulement)	Suspension d'un cheval appartenant à la personne responsable	Suspension d'un cheval n'appartenant pas à la personne responsable
Catégorie 1	Amende de 2500\$ et suspension de 90 jours	90 jours	60 jours
Catégorie 2	Amende de 2000\$ et suspension de 45 jours	45 jours	30 jours
Catégorie 3	Amende de 1500\$ et suspension de 30 jours	30 jours	30 jours
Catégorie 4	Amende de 1000\$ et suspension de 15 jours	15 jours	15 jours
Catégorie 5	Amende de 750\$ et aucune suspension	Aucune suspension	Aucune suspension

Amendes et pénalités suivant une audience relative au contrôle des médicaments équins: Tableau B

Catégorie d'infraction	Pénalité imposée à la personne responsable* (première infraction seulement)	Suspension d'un cheval appartenant à la personne responsable (première infraction seulement)*	Suspension d'un cheval n'appartenant pas à la personne responsable (première infraction seulement)*
Catégorie 1	Amende de 2500\$ à 5000\$ et suspension de 90 jours à 24 mois	de 90 jours à 24 mois	de 60 jours à 24 mois
Catégorie 2	Amende de 2000\$ à 4000\$ et suspension de 60 à 90 jours	de 60 à 90 jours	de 60 à 90 jours
Catégorie 3	Amende de 1000\$ à 2000\$ et suspension de 45 à 90 jours	de 45 à 90 jours	de 45 à 90 jours
Catégorie 4	Amende de 500\$ à 1000\$ et suspension de 15 à 30 jours	de 15 à 30 jours	de 15 à 30 jours
Deuxième infraction	Amende de 2000\$ à 7500\$ et suspension de 30 jours à 24 mois	de 30 jours à 24 mois	de 30 jours à 24 mois
Troisième infraction	Amende de 3000\$ à 15000\$ et suspension d'au moins 60 jours avec possibilité de suspension à vie	Au moins 60 jours, possibilité de suspension à vie	Au moins 60 jours, possibilité de suspension à vie

Lorsque la personne responsable choisit de faire appel à une audience au lieu d'accepter une pénalité administrative (dans le cas d'une première infraction de catégorie 1 à 5), elle doit déboursier des frais de 750\$. Un dépôt de 250\$ est exigé au moment de déposer une demande écrite pour la tenue d'une audience. À la discrétion du comité d'audience et selon le cas, ce montant peut s'élever jusqu'à 5000\$.

La pénalité imposée à la personne responsable pour une deuxième ou une troisième infraction s'applique à toutes les catégories d'infraction et à toute substance interdite dépistée à deux ou trois reprises chez le même cheval ou chez plusieurs chevaux.

* Tous les prix (en argent ou autres), et points rubans remportés par le cheval doivent être remis au comité organisateur du concours où l'infraction a eu lieu.

* La personne responsable et le cheval seront déclarés non en règle pour la durée de la suspension et jusqu'à ce que les amendes et les frais d'audience aient été payés en intégralité.

BARÈME DES AMENDES ET PÉNALITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS ÉQUINS

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

JOURS: Les *jours* désignent le nombre total de jours, sans tenir compte des fins de semaine et des jours fériés.

Amendes et pénalités administratives relatives au contrôle des médicaments équins: Tableau C

Infraction	Pénalité
Rejeter la demande d'une ou d'un officiel(le) certifié(e), dans l'exercice de ses fonctions, de procéder à une inspection indépendante et à une vérification de l'équipement et du matériel utilisés pour l'administration d'une injection à un cheval lors d'une compétition sanctionnée par Cheval Québec.	<ul style="list-style-type: none"> • Audience automatique • Amende de 2 500 \$ à 4 000 \$ • Suspension de 90 jours
Être en possession de l'une ou l'autre des substances suivantes, l'administrer ou en autoriser l'administration à un cheval inscrit à une compétition sanctionnée par Cheval Québec, et ce, de quelque façon que ce soit: (i) magnésium injectable; (ii) acide gamma-aminobutyrique(GABA) ou (iii) acide gamma-hydroxybutyrique (hydroxy-GABA).	<ul style="list-style-type: none"> • Audience automatique • Amende de 2 500 \$ à 4 000 \$ • Suspension de 90 jours
Enfreindre l'interdiction d'administrer tout médicament ou toute substance par injection à un cheval avant un concours, et ce: (i) le jour même du concours pour les épreuves débutant avant 18 h ou (ii) après 10 h pour les épreuves débutant après 18 h	<ul style="list-style-type: none"> • Première infraction: remise d'un avertissement à la ou les personne(s) responsable(s), élimination du cheval de la compétition • Infractions ultérieures: audience automatique pour la ou les personne(s) responsable(s), élimination du cheval de la compétition
Présence de médroxyprogestérone dans un échantillon de contrôle des médicaments équins officiel lors d'une compétition sanctionnée par Cheval Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Première infraction: infraction relative au contrôle des médicaments équins de catégorie 2 • Remarque: toute infraction ultérieure sera sanctionnée comme une deuxième infraction et nécessitera une audience

Source: Canada Équestre